



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 mars 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham
ROSETTI Caroline, représentante de Saint-Armand
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
STEWART Ron, représentant de Stanbridge East
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 février 2018
4. Fondation BMP : lancement de la campagne de financement par Mario Lagimanière, président
5. Actualités du CLD
 - 5.1. Journée main-d'œuvre pour l'industrie touristique le 5 avril 2018
 - 5.2. Invitation au Salon Évènement Emploi du 3 mai 2018
 - 5.3. Faits saillants des comités de travail
6. Autorisation pour le 1^{er} versement de la quote-part 2018 (565 191,50 \$) au CLD pour le développement économique
7. Retour sur le colloque sur l'attraction de nouvelles populations du 16 mars 2018
8. Rapport du comité liaison MRC-UPA du 7 mars 2018 :
 - 8.1. Présentation sommaire de la nouvelle politique d'aménagement de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
9. Rapport du comité d'aménagement du 14 mars :
 - 9.1. Recommandation concernant l'octroi du contrat pour l'approvisionnement en arbustes de bandes riveraines pour 2019 et 2020
 - 9.2. Territoires incompatibles à l'activité minière – Suivi
 - 9.3. Proposition d'encadrement concernant l'implantation de nouvelles activités reliées au propane
 - 9.4. Proposition d'encadrement concernant l'implantation de nouveaux centres de traitement des données
 - 9.5. RCI 06-1117 - Zones inondables Ville de Sutton - Nomination du fonctionnaire désigné
 - 9.6. Demande à la SHQ pour connaître rapidement le budget du programme RénoRégion
 - 9.7. Recommandation face à la modification du schéma de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 9.8. Certificats de conformité :
 - 9.8.1. Règlement 2018-01-401 – Sainte-Sabine
 - 9.8.2. Règlement 458-21 – Farnham
 - 9.8.3. Règlement 192-17 – Brome
 - 9.8.4. Règlement 159-17 – Saint-Armand
 - 9.8.5. Règlement 699-18-13 – Ville de Bedford
10. Certificat de conformité pour le règlement 1037-02-2018 de la Ville de Bromont
11. Avis de motion pour des règlements de modifications du schéma d'aménagement :
 - 11.1. Règlement 04-0318 concernant l'encadrement des activités reliées au propane
 - 11.2. Règlement 05-0318 concernant l'encadrement des activités reliées aux centres de traitement de données (Data center)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

12. Rapport de l'ouverture d'appel d'offres en vue d'établir les zones inondables dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton et octroi d'un mandat, s'il y a lieu
13. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 12 mars :
 - 13.1. Recommandations des comités locaux
 - 13.2. Analyse et recommandations des projets régionaux
14. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 15 mars :
 - 14.1. Dépôt et adoption du rapport annuel en sécurité incendie 2017
15. Rapport du comité administratif du 12 mars :
 - 15.1. Recommandation : renouvellement des assurances générales de la MRC
16. Projet d'Internet haute vitesse :
 - 16.1. Suivi avec IHR Télécom
 - 16.2. Autorisation du cautionnement par le MAMOT
 - 16.3. Autorisation de signature de la convention de prêt d'IHR Télécom
17. Autorisation de signature d'une entente de services avec l'AFM et autorisations pour le technicien et les ingénieurs
18. Embauche pour le poste de répartiteur au service de transport
19. Autorisation de signature de l'entente pour le développement d'un logiciel en transport
20. Autorisation de lancement d'appel d'offres pour des travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham
21. Avancement des travaux préparatifs pour la construction du nouveau poste de la Sûreté du Québec
22. Préparatifs pour le congrès de la FQM à Montréal
23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars et avril
24. Correspondance :
25. Questions diverses
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

88-0318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet « Mise en demeure concernant un PPCMOI à Lac-Brome » désigné comme sujet 10a devant le sujet 10 « Certificat de conformité pour le règlement 1037-02-2018 de la Ville de Bromont » devenant 10b et laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

89-0318

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ

FONDATION BMP : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT PAR MARIO LAGIMONIERE, PRÉSIDENT

Monsieur Lagimonière, président de la Fondation BMP, informe les maires des travaux de la Fondation BMP et de l'importance de celle-ci pour l'hôpital. Il sollicite l'appui financier des municipalités pour la prochaine campagne de financement de la Fondation BMP afin de pouvoir garder les équipements et les infrastructures à la fine pointe de la technologie. Cela permettra de conserver les spécialistes ainsi que les soins et services de santé à proximité dans Brome-Missisquoi. La contribution souhaitée correspond à 0,65 \$ / habitant / année pendant cinq ans.

ACTUALITÉS DU CLD

A. JOURNÉE MAIN-D'ŒUVRE POUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE LE 5 AVRIL 2018

Monsieur Beauchamp demande aux maires de transmettre l'information dans leur municipalité concernant cette journée qui traitera des problématiques de main d'œuvre dans le secteur touristique. Cette rencontre se tiendra au Manoir des Sables à Magog le jeudi 5 avril 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

B. INVITATION AU SALON ÉVÈNEMENT EMPLOI DU 3 MAI 2018

Monsieur Beauchamp invite les maires à la 13^e édition du Salon Évènement Emploi qui se tiendra le 3 mai prochain au pavillon des sports Roland-Désourdy de Cowansville. Les entreprises peuvent encore réserver un kiosque afin de présenter leur entreprise et rencontrer des candidats. Il y a déjà une trentaine d'entreprises inscrites. Monsieur Beauchamp rappelle que dans l'éventualité où certaines entreprises de la région ne peuvent être présentes lors du salon, elles ont l'opportunité de pouvoir afficher des postes à pourvoir sur le babillard d'emploi.

C. FAITS SAILLANTS DES COMITÉS DU CLD

Aucune question n'est posée à ce sujet.

90-0318

AUTORISATION DU 1^{ER} VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2018 AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le premier versement de la quote-part 2018 au CLD au montant de 565 191,50 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

RETOUR SUR LE COLLOQUE SUR L'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS DU 17 MARS 2018

Monsieur Desmarais questionne les maires sur leur impression de la journée du 17 mars 2018.

Les commentaires sont unanimes à l'effet que la journée était intéressante et a mis en lumière certaines problématiques et solutions.

Cette journée a permis de cibler les éléments à travailler notamment au niveau de la mobilité de la main-d'œuvre, la nécessité d'élaborer une image de marque pour faire connaître Brome-Missisquoi, mais également la nécessité de faire rayonner les 21 communautés au sein même de la MRC.

91-0318

DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit se démarquer afin d'attirer et d'intégrer de nouvelles populations sur son territoire;

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur l'attraction de nouvelles populations le 17 mars 2018 rassemblant plusieurs acteurs du milieu des affaires, municipal et communautaire;

CONSIDÉRANT que le verdict est unanime à l'effet que la MRC Brome-Missisquoi doit développer son image de marque;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir, il y a lieu de demander une offre de service pour l'élaboration d'un plan afin de pouvoir se mettre en action dès maintenant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De demander une offre de service pour l'élaboration d'un plan d'action identifiant les prochaines étapes du processus sur environ 12 à 24 mois afin de guider la MRC Brome-Missisquoi dans sa démarche d'attraction populationnelle. L'offre de service devra comprendre minimalement une rencontre de travail avec les maires. Ladite demande d'offre de service sera validée avec le CA.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Dorion présente sommairement les orientations générales de la nouvelle politique d'aménagement récemment adoptée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie visant les éléments suivants :

- Le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- Les conséquences à long terme d'une autorisation de la CPTAQ
- Le potentiel des sols
- L'intérêt collectif



No de résolution
ou annotation

92-0318

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Le morcellement
- Les exclusions

L'UPA souhaite présenter la politique aux élus. Le format retenu pour cette présentation est une rencontre d'échange qui se tiendra en semaine vers la fin d'après-midi avec les maires et les directeurs généraux. La date retenue sera communiquée ultérieurement.

OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES POUR 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT que le 9 février 2018, par le biais de la résolution numéro 46-0218, le comité administratif de la MRC a autorisé le lancement d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et la livraison annuelle d'arbustes pour la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de l'aménagement de bandes riveraines pour 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture et l'étude de conformité des deux soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité ont eu lieu le 13 mars 2018, le tout conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le mandat pour la fourniture et la livraison annuelle d'arbustes pour la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de l'aménagement de bandes riveraines pour 2019 et 2020 à l'entreprise Aiglon Indigo au montant de 19 500 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions contenus aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE – SUIVI

Madame Grimard rappelle qu'une rencontre aura lieu avec des représentants du MERN et du MAMOT le 27 mars aux bureaux de la MRC de 13 h 30 à 16 h. Les maires, conseillers, directeurs généraux sont convoqués.

Les municipalités sont actuellement à valider la cartographie acheminée par la MRC, elles ont jusqu'au 29 mars pour réaliser cette tâche. Le tout doit être confirmé minimalement par courriel même si la cartographie proposée ne nécessite pas de modification.

Madame Grimard mentionne que selon le retour des municipalités sur la validation cartographique, l'adoption du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement devrait avoir lieu prochainement au conseil des maires.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 04-0318 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIF À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS RELIÉES AU GAZ PROPANE

Avis de motion est, par la présente, donné par Pierre Janecek avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 04-0318 modifiant le schéma d'aménagement* afin notamment d'encadrer les activités reliées à l'entreposage, la distribution et la vente de gaz propane.

93-0318

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE CONCERNANT L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DU SOL VISANT À ENTREPOSER, À DISTRIBUER OU À VENDRE DU GAZ PROPANE

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi travaille à relocaliser des installations d'entreposage et de distribution de gaz propane sises sur le territoire de la municipalité de Brigham pour des raisons de sécurité publique, de par leur trop grande proximité avec le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle de nouvelles installations d'entreposage, de distribution et de vente de gaz propane peuvent s'établir sans encadrement particulier sur le territoire de Brome-Missisquoi, notamment parce que la réglementation locale est imprécise ou incomplète ;

CONSIDÉRANT que ce type d'activité peut représenter un risque pour la sécurité des biens et des personnes situés à proximité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un gel temporaire sur tout le territoire de la MRC en vue d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement au moyen d'un amendement à venir ;

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet, par l'adoption d'un avis de motion ;

CONSIDÉRANT que l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi et visent à encadrer l'implantation ou l'accroissement de sites d'entreposage, de distribution ou de vente de gaz propane.

ARTICLE 3 INTERDICTIONS

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, il est interdit d'implanter une nouvelle utilisation du sol exercée à titre d'usage principal qui vise à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane pour des fins commerciales.

Est également interdit l'accroissement d'une utilisation du sol existante exercée à titre d'usage principal qui vise à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane pour des fins commerciales.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 05-0318 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIF À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS RELIÉES AUX CENTRES DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Avis de motion est, par la présente, donné par Daniel Tétreault avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 05-0318 modifiant le schéma d'aménagement* afin notamment d'encadrer l'implantation de centres de traitement des données.

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT LA GESTION DE L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES

CONSIDÉRANT la multiplication de l'implantation de centres de traitement de données ;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage est nouveau et mal encadré par la réglementation d'urbanisme locale, et qu'il représente plusieurs contraintes environnementales notamment en matière de bruit, de vibrations et de consommation d'électricité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de décréter un contrôle immédiat en vue d'établir un cadre réglementaire régional et d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet par l'adoption d'un avis de motion ;

CONSIDÉRANT que l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire ;

94-0318



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU :**

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi et visent à encadrer l'implantation ou l'accroissement de centres de traitement de données exercés à titre d'usage principal.

ARTICLE 3 CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNÉES

Un centre de traitement des données se définit comme étant un lieu physique où sont regroupés et entreposés différents équipements électroniques ou informatiques notamment des serveurs informatiques, des ordinateurs centraux et des équipements de stockage de données. Il sert surtout à stocker les informations nécessaires aux activités d'une entreprise tout en offrant une mutualisation d'un service d'hébergement des données à plusieurs entreprises dans un même endroit.

ARTICLE 3 INTERDICTIONS

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, il est interdit d'implanter un nouveau centre de traitement de données exercé à titre d'usage principal.

Est également interdit l'accroissement des activités d'un centre de traitement de données existant exercé à titre d'usage principal.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

95-0318

NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RCI 06-1117 CONCERNANT LES ZONES INONDABLES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 06-1117 le 19 décembre 2017 par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que le règlement de contrôle intérimaire numéro 06-1117 est entré en vigueur le 28 février dernier suite à la réception de l'avis du ministère ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

De confier la responsabilité de l'application du RCI 06-1117 au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de la Ville de Sutton tel qu'indiqué à l'article 3.1 dudit règlement.

Que tout autre fonctionnaire de la Ville de Sutton ayant les mêmes pouvoirs que le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats soit également nommé pour l'aider ou le remplacer, le cas échéant.

ADOPTÉ

96-0318

DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) D'ACCÉLÉRER LE DÉLAI D'ANNONCE BUDGÉTAIRE DES MRC POUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est mandataire pour la livraison des programmes d'aide à la rénovation de la SHQ ;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, dont la MRC est mandataire, est primordial pour aider les propriétaires admissibles particulièrement à faible revenu ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi demande un budget de 270 000 \$ pour la programmation 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires admissibles au programme RénoRégion doivent procéder à des travaux corrigeant des déficiences majeures nécessitant de procéder rapidement, sans quoi les délais d'attente peuvent engendrer d'autres problèmes et empirer les déficiences déjà existantes ;

CONSIDÉRANT que la majorité des travaux sont effectués à l'extérieur des bâtiments admissibles et qu'il est important de planifier ceux-ci à l'avance afin d'assurer la disponibilité des entrepreneurs et les meilleurs coûts possibles ;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec avise très tardivement les MRC de leur budget disponible et ainsi leur autorisation de débiter la délivrance du programme ;

CONSIDÉRANT que ce délai occasionne des retards importants dans les travaux ;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs planifient dès le mois de mars les travaux pour la prochaine saison de construction et que la majorité des entrepreneurs ne priorise pas les travaux subventionnés ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De demander à la ministre responsable de la Société d'habitation du Québec (SHQ), madame Lise Thériault, de devancer la confirmation budgétaire aux MRC pour les prochaines programmations du programme RénoRégion.

D'acheminer la présente également à madame Renée Raymond, conseillère en gestion de la SHQ, monsieur Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

97-0318

DEMANDE DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement le 14 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette modification vise principalement :

- À modifier les limites de l'aire parc industriel régional, à Granby au profit de l'aire urbaine ;
- À supprimer l'aire lieu d'enfouissement de réserve;
- À intégrer la carrière Thibault dans l'aire d'extraction;

CONSIDÉRANT la correspondance du MAMOT à savoir si tenue d'une Commission conjointe d'aménagement est souhaitée dans le cadre dudit projet de règlement et demande de transmettre s'il y a lieu sa position d'ici le 20 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a été contactée et que compte tenu de la nature de la modification réglementaire, cette dernière ne souhaite pas la tenue d'une commission conjointe d'aménagement ;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet de règlement par le comité d'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'indiquer à la MRC de La Haute-Yamaska que la tenue d'une Commission conjointe d'aménagement n'est pas souhaitée de la part du conseil de la MRC Brome-Missisquoi et qu'il ne s'oppose pas à la modification réglementaire soumise.

ADOPTÉ

98-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 2018-01-401 – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 8 mars 2018 le règlement 2018-01-401 modifiant le règlement sur le zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à permettre une superficie d'implantation maximale de 6 800 m² pour un bâtiment principal dans la zone industrielle I1-21 ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2018-01-401 modifiant le règlement de zonage 2007-07-291 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

99-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-21 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 mars 2018 le règlement 458-21 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à remplacer la grille des spécifications de la zone H4-113 soit de modifier les normes d'implantation et de lotissement pour l'usage multifamilial;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU**

De déclarer le règlement 458-21 modifiant le règlement de zonage 458 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

100-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 192-17 – BROME

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brome a transmis à la MRC le 19 février 2018 le règlement 192-17 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité concernant les travaux tels les rues et les aménagements de parcs et de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT qu'il servira également à établir la procédure, les modalités et les mesures nécessaires pour la mise en place de services publics et le partage des coûts.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 192-17 sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

101-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 159-17 – SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Armand a transmis à la MRC le 22 février 2018 le règlement 159-17 modifiant le règlement 96-10 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment accessoire résidentiel à certaines conditions et à créer la zone P-15 (cimetière) à même la zone A-1;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 159-17 modifiant le règlement 96-10 relatif au zonage de la municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

102-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-18-13 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 13 mars 2018 le règlement 699-18-13 modifiant le règlement relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à remplacer le plan de zonage afin d'assurer la concordance des limites de zones avec les limites des lots issus de la rénovation cadastrale.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-18-13 modifiant le règlement relatif au zonage **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

RÉCEPTION D'UNE MISE EN DEMEURE CONCERNANT UN PPCMOI DE LA VILLE DE LAC-BROME VISANT LE FAUBOURG DU LAC-BROME

Monsieur Desmarais informe les maires de la réception d'une mise en demeure du bureau d'avocats *Therrien Couture*, représentant un groupe de citoyens de Lac-Brome, concernant un PPCMOI de la Ville de Lac-Brome visant le projet « Faubourg du Lac-Brome ». Le tout sera analysé prochainement.

103-0318

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 1037-02-2018 - BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 15 mars 2018 le règlement 1037-02-2018 modifiant le règlement relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à réduire, dans la zone PDA10-07, la superficie minimale des lots pour les résidences multifamiliales de 4 à 12 logements à 200 m² par logement tout en conservant un espace naturel ou renaturalisé de 50 % par terrain ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-02-2018 modifiant le règlement relatif au zonage de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

104-0318

OCTROI DU MANDAT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES ZONES INONDABLES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a autorisé le 20 février 2018 par le biais de la résolution no 61-0218 le lancement d'un appel d'offres par invitation en vue d'établir les zones inondables dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions pour le présent appel d'offres ainsi que l'ouverture et l'analyse de celles-ci par un comité de sélection le 16 mars dernier conformément aux articles 936.0.1.1 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit que le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par la firme *AECOM* ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

- (i) D'octroyer le mandat pour la fourniture de services professionnels en vue d'établir les zones inondables dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton à la firme **AECOM** pour un montant total de **31 551,44 \$** (taxes incluses), le tout conformément à l'article 936.0.1.1.
- (ii) De convenir d'une rencontre de démarrage avec le chargé de projet au début de la semaine du 2 avril 2018.
- (iii) De tenir la ville de Sutton informée de l'avancement du mandat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

105-0318

ADOPTION DES PROJETS LOCAUX DÉPOSÉS AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2018

CONSIDÉRANT que les 6 pôles ont un montant total de 240 613 \$ pour 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'approuver les investissements suivants dans le cadre du Pacte-Brome-Missisquoi 2018 :

- Pour les projets dont la subvention du Pacte est inférieure à 3 000 \$, celle-ci sera versée en deux tranches égales, la première à la signature de l'entente et la deuxième au dépôt du rapport final.
- Pour les subventions supérieures à 3 000 \$, les versements seront faits selon les règles en vigueur.

PÔLE DE SUTTON - MONTANT DISPONIBLE : 19 298 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Espace Jehane Benoit	Musée des communications et d'histoire de Sutton	5 000 \$	4 298 \$
Élaboration d'un projet de résidence pour aînés semi-autonomes à Sutton/Abercorn	La résidence Les Villas des Monts de Sutton	5 000 \$	5 000 \$
Infrastructures parc 2018	D'arts et de rêves	16 000 \$	7 000 \$
Histoire de la Filtex	Héritage Sutton	3 000 \$	1 000 \$
La fiducie d'utilité sociale	ACPA	2 000 \$	2 000 \$
PÔLE DE LAC-BROME- MONTANT DISPONIBLE : 32 563 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Contrôle des écrevisses à taches rouges et leur valorisation	Renaissance lac Brome	5 650 \$	5 313 \$
Festival du Cinéma de Knowlton 2018	Festival du cinéma	5 000 \$	3 000 \$
Festival littéraire de Knowlton 2018	L'association littéraire de Knowlton	5 000 \$	5 000 \$
Trophies and Treasures : The Brome County Museum's great war collection	Brome County Historical Society	9 250 \$	7 250 \$
Agrandissement de la bibliothèque commémorative Pettes - Étude de préfaisabilité	Bibliothèque commémorative Pettes	15 000 \$	12 000 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PÔLE DE COWANSVILLE – MONTANT DISPONIBLE : 54 530 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Rajeunir la clientèle de la Clé des Champs	Ville de Dunham	15 000 \$	11 000 \$
Dunham - Village nourricier	La récolte des générations	6 000 \$	4 000 \$
Ruche d'art de Cowansville	Le Phare source d'entraide	12 000 \$	6 000 \$
Aménagement du parc Barrand	Municipalité d'East Farnham	38 862 \$	15 000 \$
Projet logement-hébergement social Brome-Missisquoi	Entrée chez soi Brome-Missisquoi	11 400 \$	6 530 \$
Nouveau visage pour la Ressource familles Cowansville et région	Ressource familles Cowansville Région	6 376.56 \$	5 000 \$
École-eau-courrant	École-O-Village	3 000\$	3 000 \$
Marché fermier et marché de Noël de Frelighsburg	Vitalité Frelighsburg	4 600\$	4 000 \$

PÔLE DE BEDFORD-MONTANT DISPONIBLE : 69 383 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Portes ouvertes des artistes 2018	Portes ouvertes des artistes	5 300 \$	3 000 \$
Dream the beat	Butler home and school association	10 000 \$	3 000 \$
Un milieu d'affaires dynamique pour une prospérité économique	Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région	6 500 \$	3 000 \$
Jardin communautaire et collectif et frigo communautaire	Regroupement des organismes communautaires des rivières (ROC des rivières)	20 905 \$	5 000 \$
Un toit pour les familles - Phase 2	Maison de la Famille des Frontières	12 000 \$	5 148 \$
Volet pré-démarrage du parc industriel régional du pôle de Bedford	Société de gestion du parc industriel du pôle de Bedford	35 540 \$	35 540 \$
Ma bibliothèque, mon milieu	Bibliothèque Denise-Larocque-Duhamel	2 500 \$	* 1 695 \$
Un peu d'amour pour un joyau patrimonial régional	Société d'histoire de Missisquoi	5 000 \$	5 000 \$
Festifolies 2018	Festifolies	12 200 \$	5 000 \$
Visite structurée en ponton, projet pilote 2018	Pikeriverains en action	6 500 \$	3 000 \$
TOTAL			

*Le montant ne peut pas servir pour l'achat de tables et de chaises.

PÔLE DE FARNHAM - MONTANT DISPONIBLE : 40 000 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Panneau électronique	Ville de Farnham	40 000 \$	40 000 \$

PÔLE DE BROMONT- MONTANT DISPONIBLE : 16 036 \$

Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Zone industrielle- Relocalisation du site de transbordement-	Municipalité de Brigham	16 036 \$	16 036 \$

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
106-0318

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTION DES PROJETS RÉGIONAUX PRÉSENTÉS AU PACTE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le comité régional dispose d'un montant de 78 453 \$;

CONSIDÉRANT que neuf projets sont soumis au fonds régional et qu'un total de 161 672,22 \$ est demandé ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'approuver les investissements suivants dans le cadre du volet régional du Pacte Brome-Missisquoi 2018 :

COMITÉ RÉGIONAL MONTANT DISPONIBLE : 78 453 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
Vers une MRC inclusive	Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi	11 725 \$	5 000 \$
Commun'école	Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est	35 000 \$	17 500\$
Services d'activités thérapeutiques en pédiatrie sociale	Main dans la main, centre de pédiatrie sociale en communauté	12 920 \$	10 000 \$
Programme de formation en aéronautique Massey Vanier	La société Aviation Connexion	33 000 \$	10 000 \$
Économie pour le succès/bien plus que l'argent	Jeunes entreprises de la Haute-Yamaska	2 892,22 \$	2 892,22 \$
Rencontres intergénérationnelles	Société d'Alzheimer de Granby et région	10 498 \$	6 560,78 \$
Stratégie Brome-Missisquoi pour l'attraction et la rétention de jeunes familles et de main d'œuvre.	Carrefour jeunesse des Cantons-de-l'Est	48 497 \$	25 000 \$
Démarrage d'un réseau de développement social	Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi	4 140 \$	1 500 \$

ADOPTÉ

107-0318

**REJET DU PROJET D'ÉDIFICE MULTIFONCTIONNEL COMMUNAUTAIRE
G.H. DUPUIS DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une communication écrite de la part de madame Carole Dansereau, déléguée de Notre-Dame-de-Stanbridge pour l'évaluation du Pacte Brome-Missisquoi / Pôle de Bedford, en lien avec la recommandation négative du comité de Bedford dans le cadre du projet d'édifice multifonctionnel communautaire G.H. Dupuis présenté par la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité local du pôle de Bedford;

CONSIDÉRANT les explications du maire de Notre-Dame-de-Stanbridge pour justifier la demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De maintenir la recommandation du comité du pôle de Bedford et de ne pas financer le projet d'édifice multifonctionnel communautaire G.H. Dupuis présenté par la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉ

108-0318

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL RÉGIONAL 2017 EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel régional 2017 aux membres du comité régional de sécurité incendie et civile le 15 mars 2018 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le comité propose l'adoption du rapport annuel régional 2017 par le conseil de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel régional 2017 concernant les interventions, les actions et l'évaluation des indicateurs de performances en sécurité incendie pour la dernière année couvrant les actions de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

109-0318

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC POUR 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de renouvellement d'assurances sur les biens, la responsabilité, les erreurs et omissions et autres éléments du courtier d'assurances *Groupe Ultima inc.* pour le contrat valide du 6 février 2018 au 6 février 2019 au montant total de 37 913 \$.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET D'INTERNET HAUTE-VITESSE AVEC IHR TÉLÉCOM :

Monsieur Gilles Rioux, maire représentant de la MRC au sein du CA d'IHR Télécom et monsieur Desmarais dressent un rapport d'avancement du projet d'implantation d'Internet haute vitesse par fibre optique sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi non desservi par le câble ou la fibre. La MRC a obtenu, le 16 mars dernier, l'autorisation du MAMOT de se porter caution pour le financement d'IHR Télécom auprès du créancier. IHR Télécom termine actuellement le relevé et l'analyse des poteaux. Plusieurs équipes sont à l'œuvre. Des rencontres sont notamment prévues dans les prochaines semaines avec Bell afin de débiter les demandes de permis d'accès aux différents poteaux du circuit.

Les ententes avec le provincial et le fédéral ont été reçues avec les autorisations d'engager des dépenses de planification, d'inventaire et de conception. Elles seront signées sous peu, vers la mi-avril, ce qui permettra à IHR Télécom d'engager toutes les dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet.

110-0318

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CAUTION ET DE L'OFFRE DE FINANCEMENT À TITRE DE CAUTION DE DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet déposé dans le cadre des programmes provincial et fédéral, visant à installer de la fibre optique partout sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi non desservi par le câble ou la fibre.

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a été autorisée par le MAMOT, le 16 mars 2018, à se porter caution de *Développement Innovations Haut-Richelieu* (IHR Télécom) pour l'obtention d'un prêt d'une institution financière ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour *Développement Innovations Haut-Richelieu* (IHR Télécom) d'obtenir rapidement le financement afin de pouvoir continuer les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Brome-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le cautionnement et l'offre de financement à titre de caution de *Développement Innovations Haut-Richelieu* (IHR Télécom) auprès de la Banque Nationale, ainsi que tous autres documents nécessaires concernant le financement du projet d'implantation de fibre optique sur le territoire de Brome-Missisquoi non desservi par l'Internet haute vitesse par câble ou fibre.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

111-0318

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC L'AFM ET
AUTORISATIONS POUR LE TECHNICIEN ET LES INGÉNIEURS**

CONSIDÉRANT la signature d'une entente entre six municipalités de la MRC et la MRC pour la délégation de certains pouvoirs relativement la réglementation d'abattage d'arbres ;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur François Daudelin, responsable sur service forestier à la MRC ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de faire appel aux services de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) par le biais d'une entente pour la réalisation de certaines tâches concernant l'abattage d'arbres ou toutes autres tâches reliées à la foresterie à un taux horaire ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de gestion du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, à signer au nom et pour le compte de la MRC l'Entente de services avec l'AFM.

D'autoriser, lorsque les services de l'AFM sont requis, messieurs Jean-François Pépin, technicien forestier, et Luc Dumouchel, ingénieur ainsi que madame Claudine Lajeunesse, ingénieure, à agir dans les limites du pouvoir d'inspection de la MRC. Ces derniers sont investis de tous les pouvoirs et autorisations requises pour circuler sur les propriétés privées, tel un inspecteur municipal.

Cette résolution fait preuve de l'attestation requise en vertu de l'article 2 de l'Entente.

ADOPTÉ

112-0318

EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR AU SERVICE DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT que l'augmentation des tâches en raison du projet de mobilité de la main-d'œuvre et l'augmentation de l'achalandage en transport collectif combiné à la diminution des heures de travail de monsieur Eddy Michaud ;

CONSIDÉRANT que toutes ces raisons nécessitent l'embauche d'une nouvelle ressource à 4 jours par semaine à compter de janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue en février 2018 n'est plus à l'emploi de la MRC et que le poste de répartiteur n'est toujours pas pourvu ;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel de candidatures a été lancé en mars 2018 afin de pourvoir ledit poste ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'embauche de monsieur Martin Gilbert à titre de répartiteur au service de transport adapté et collectif à raison de 28 heures par semaine, suivant la politique salariale de la MRC, soit la classe 2 et l'échelon 6, et ce, à compter du 26 mars 2018.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

113-0318

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT
D'UN LOGICIEL EN TRANSPORT**

CONSIDÉRANT le report des démarches de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) pour obtenir le financement nécessaire au développement d'un logiciel adapté aux besoins des organismes qui offrent à la fois le transport adapté et le transport collectif;

CONSIDÉRANT les dates butoirs prévues aux programmes d'aide financière provenant du Fonds vert, notamment celle du programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) fixée au mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par les membres du comité de transport qui est en faveur du développement d'un logiciel adapté aux besoins du service de transport de la MRC;



No de résolution
ou annotation

114-0318

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par les membres du comité administratif de la MRC appuyant la participation de la MRC au projet en tant qu'entité pilote et soutien technique durant le processus, sans toutefois être responsable du lancement de l'appel d'offres, de l'octroi du contrat et de la demande de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'Entente concernant le projet de développement de logiciel en transport et la gestion financière du projet avec les services de transport de *Transport de personnes HSF et Acti-Bus*.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 6 DU COURS D'EAU POULIN À FARNHAM

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine ;

CONSIDÉRANT le projet de travaux dans la branche 6 du cours d'eau Poulin situé à Farnham vise le rétablissement du drainage, ainsi que l'intégration visant l'amélioration de la qualité de l'eau, de la durabilité du cours d'eau et l'amélioration de la qualité des habitats fauniques ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été autorisés par un certificat d'autorisation délivré le 22 février 2018 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT que le projet fait l'objet d'une aide financière et d'un suivi faunique du MFFP dans le cadre du projet *Entretien de cours d'eau agricole bonifié ECAB* ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TETREULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATIFS POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Janecek, maire de Dunham, mentionne que tous les acteurs collaborent à l'avancement du projet. Les ingénieurs ont soumis hier les deux options pour acheminer les réseaux d'égout et d'aqueduc au terrain et la Ville de Dunham prendra une décision dans les prochains jours. Monsieur Desmarais mentionne que le tout sera présenté à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique le 5 avril.

PRÉPARATIFS POUR LE CONGRÈS DE LA FQM À MONTRÉAL

Monsieur Desmarais mentionne aux maires que le congrès de la FQM se tiendra du 20 au 22 septembre à Montréal. Il fait un sondage rapide afin de connaître le nombre approximatif de chambres nécessaires à réserver. Un bloc de 30 chambres est actuellement réservé au Holiday Inn tout près du Palais des congrès de Montréal. Un courriel contenant la liste des chambres pouvant être réservée sera envoyé dans les prochains jours.

CORRESPONDANCE :

Le CÉGEP de Granby a soumis une lettre mentionnant qu'un appel de candidatures est présentement en cours pour une personne oeuvrant dans le milieu socioéconomique afin de siéger sur son conseil d'administration.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jean Lévesque invite les maires à une présentation sur la foresterie qui se tiendra à l'hôtel de ville de Frelighsburg samedi matin le 24 mars 2018 à compter de 9 h.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Sophie Deslauriers, avocate chez Therrien Couture, représentant un groupe de citoyens de la Ville de Lac-Brome, fait des représentations aux maires concernant la mise en demeure, reçue le même jour par la MRC, visant un PPCMOI pour le projet du Faubourg du Lac-Brome.

Madame Dionne-Raymond prend acte des représentations de Madame Deslauriers et répond que le tout sera discuté et analysé prochainement.

Monsieur Werner Wintels, citoyen de Frelighsburg, questionne les maires à savoir si la rencontre concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière du 27 mars prochain est ouverte au public. Madame Dionne-Raymond répond que seulement les élus sont invités.

La deuxième question de Monsieur Wintels concerne l'implantation d'Internet haute vitesse. Il demande si un plan de la dorsale est disponible ce à quoi Monsieur Dorion répond par la négative.

Monsieur Wintels demande ensuite si les lobbyistes de Bell inscrits au registre ont communiqué avec les maires ou la MRC, ce à quoi monsieur Gilles St-Jean répond par la négative.

115-0318

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.